



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS CONTENTIEUX



Réunion du 10 Octobre 2024

Procès-verbal N°05

Président : Xavier VÉLILLA

Présents : Christian BURRIEL – Jean Claude CASSÉ – Noël FAVARIN - Isabelle GOUX - Fabien LAFONT – Jacques WARIN

SEANCE RESTREINTE

DOSSIER N°10 *MATCH N° 28519792 : FORZA L.S.J.3 / A.S. SEGOUFIELLE 2 – Championnat D.3 Poule C – journée 3 du 06/10/2024

Match perdu par forfait

Lecture du courriel reçu le 04-10-2024 à 11h50 du Président de FORZA L.S.J. informant du forfait de son équipe 3 pour le match désigné en rubrique.

Par ces motifs

La Commission jugeant en matière réglementaire et en premier ressort, après en avoir délibéré statue :

- Match perdu par forfait à l'équipe de FORZA L.S.J.3
- Porte le score de 3 buts à 0 en faveur de l'A.S SEGOUFIELLE 2
- Transmet à la Commission Départementale de Gestion des Compétitions seniors.

Amende : 50€ (1^{er} forfait) portés au débit du compte District du club de FORZA L.S.J. (560221)

La présente décision est susceptible de recours devant la Commission d'Appel du District du Gers dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification et selon les conditions de forme prévues à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Le secrétaire
Jacques WARIN

Le Président
Xavier VÉLILLA